

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
-----  
ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE  
-----  
CANTON DE RUE  
-----  
**COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL**  
**(80135)**  
-----

☎ 03 22 28 03 76  
E-mail : [mairie@bussus-bussuel.fr](mailto:mairie@bussus-bussuel.fr)

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2015

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	11
Absent non excusé	0
Absent excusé	0
Dont Pouvoirs	0
Votants :	11
Date de la convocation	
20 janvier 2015	

L'an deux mil quinze, le 27 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

**Étaient présents** : Corinne CARPENTIER, Dominique BRIOIS, Dany COULON, Catherine PEYRAMAURE, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Sylvain DEGROOTE, Antoine LEBRUN, Marcel BELLARD, Isabelle RIMOLDI et Vivien SOUDAIN

**Le Président ayant ouvert la séance** et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Mme Catherine PEYRAMAURE est désignée pour remplir cette fonction.

**Adoption à l'unanimité** du précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 9 décembre 2014.

### **OBJET – Travaux à la Tondellière : choix d'un maître d'œuvre**

Il est nécessaire de retenir un maître d'œuvre pour le **projet de réhabilitation de la salle culturelle de la Tondellière**. Deux cabinets ont été consultés (Eurl Stéphane PETIT Cabinet Candas d'Abbeville et la Sarl OPEIC Bâtiments Cabinet MONORY-BOURNOIS de Flixecourt). Chaque maître d'œuvre a été reçu par la commission communale '*Bâtiments, Travaux, Accessibilité*' et des visites de salles ont été effectuées. Les échanges ont été enrichissants. Par le passé, le cabinet OPEIC Bâtiments, représenté par son gérant Bruno BOURNOIS, a déjà travaillé sur la Tondellière. Il connaît bien la salle et propose un taux d'honoraires de 7% du montant HT des travaux. Le cabinet Candas représenté quant à lui par Stéphane PETIT propose un taux de rémunération de 7,5%.

La mission comprend conformément à la loi MOP, les esquisses (études préliminaires, faisabilité, descriptif sommaire, détermination du coût), un avant-projet sommaire (APS) avec les plans, coupes etc..., une assistance technique à la demande d'autorisation de travaux d'aménagement dite ATA (obligatoire s'agissant d'un bâtiment recevant du public), un avant-projet détaillé (APD) avec écriture du CCTP (cahier des clauses techniques particulières), l'assistance aux contrats de travaux (ACT) pour le dossier de consultation des entreprises (marché de travaux : dossier d'appel d'offres ou procédure adaptée incluant planning, CCTP, CCAP, RPAO, AE, DS), la direction de l'exécution des travaux (DET) comprenant la surveillance et la coordination pendant la durée des travaux, l'assistance aux opérations de réception avec établissement des procès-verbaux, levée de réserves éventuelles, vérification des DGD d'entreprises. Assistance à maître d'ouvrage lors de la réception.

**Après en avoir délibéré et compte tenu de l'ampleur des travaux**, le conseil municipal

- ✚ Retient le cabinet de maîtrise d'œuvre OPEIC Bâtiments de Flixecourt représenté par son gérant Bruno BOURNOIS pour le projet de réhabilitation de la salle culturelle de la Tondellière
- ✚ Autorise Monsieur le maire représentant la commune en qualité de maître d'ouvrage à signer une convention en ce sens ainsi que tous les documents en la matière
- ✚ Autorise Monsieur le maire à solliciter une autorisation de travaux d'aménagement dite ATA qui entrainera la saisine de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement d'Abbeville

**Vote : 11 pour**

### **OBJET – Travaux à la Tondellière : approbation d'un nouveau plan de financement prévisionnel**

La délibération n°021014-2 du 2 octobre dernier a approuvé un 1<sup>er</sup> plan de financement et la demande de STDIL (réserve parlementaire du député Pascal DEMARTHE). Depuis, la réflexion s'est poursuivie et le maître d'œuvre (Cabinet OPEIC Bâtiments) a fait un premier état descriptif-estimatif poste par poste du **projet de réhabilitation de la salle culturelle de la Tondellière**. **Le montant total prévisionnel de ces travaux est de 125.320€ HT** (incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre). Ce montant sera affiné à l'occasion d'une prochaine réunion de travail avec le maître d'œuvre. Monsieur le maire rappelle que la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement d'Abbeville, lors de sa séance du mercredi 13 août 2014 a donné un avis favorable à l'ouverture au public de l'établissement à la condition de se conformer à certaines observations, recommandations et prescriptions. Il conviendra d'en tenir compte, il s'agit là d'une obligation réglementaire.

**Nouveau Plan de financement prévisionnel de l'avant-projet :**  
**Travaux de réfection de la salle culturelle 'La Tondellière' : 125.320€ HT (150.384€ TTC)**

S.T.D.I.L Réserve parlementaire du député P.DEMARTHE	20.000€ Taux de participation de 16%
C.E.E Certificats d'économie d'énergie travaux isolation	6.270€ Taux de participation de 5%
D.E.T.R 2015 sur travaux de mise en conformité électrique, sécurité, accessibilité PMR	6.000€ Taux de participation de 5% (Taux subvention D.E.T.R 20% des travaux éligibles HT)
Région Picardie PRAT 2014-2020 (CTO)	37.596€ Taux de participation minimum 30%
Participation communale du Maître d'ouvrage Commune de BUSSUS-BUSSUEL	55.454€ + 25.064 (TVA 20%) Taux de participation d'environ 44%

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ Approuve ce nouveau plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitation de la salle de la Tondellière
- ✚ Autorise le maire à solliciter une subvention pour travaux divers d'intérêt local (S.T.D.I.L) auprès de Monsieur le député de la circonscription Pascal DEMARTHE
- ✚ Autorise le maire à obtenir le versement des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux d'isolation
- ✚ Autorise le maire à solliciter la DETR 2015 à un taux de 20% sur les travaux éligibles (mise en conformité électrique, travaux de sécurité porte coupe-feu, accessibilité PMR)
- ✚ Autorise le maire à solliciter la Région Picardie au titre de la Politique régionale d'aménagement du territoire 2014-2020) et du contrat territorial d'objectifs en vue d'une subvention de 30% minimum pouvant aller jusqu'à 40%.
- ✚ Autorise le maire à inscrire ces recettes d'investissement au Budget primitif 2015 au chapitre 13

**Vote : 11 pour**

**OBJET – Délibération relative à la création d'un groupe de travail Projet culturel de la Tondellière**

En vue de l'obtention des subventions de la région Picardie au titre de la PRAT 2014-2020 et conformément aux orientations du contrat territorial d'objectifs, il est nécessaire d'élaborer un projet culturel pour la Tondellière.

En ce sens, Monsieur le maire demande aux membres du Conseil quelles sont les personnes intéressées pour travailler sur le sujet. Souhaitent participer à la définition de ce programme culturel : Mesdames Corinne CARPENTIER et Catherine PEYRAMAURE et Messieurs Denis GRANCHER, Dominique BRIOIS.

Ce groupe de travail pourra auditionner toutes les personnes qu'il jugera utile de rencontrer pour mener à bien et concrétiser ce projet culturel. A titre d'exemple, Mme Christine VANHEE sera contactée.

Les travaux de ce comité seront ensuite présentés à l'occasion d'un conseil municipal afin d'être débattus et validés par les élus.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ Approuve la création de ce groupe de travail Projet culturel de la Tondellière et sa composition.

**Vote : 11 pour**

**OBJET – Délibération autorisant le maire à souscrire un prêt pour les travaux de réhabilitation de la salle culturelle de la Tondellière**

Le maire expose le besoin de financement lié au projet de réhabilitation de la salle de la Tondellière. Il rappelle que l'encours de dette de la commune a diminué de 60% depuis 2008. La commune dispose donc d'une capacité d'endettement raisonnable qu'il convient d'utiliser au mieux pour financer des investissements structurants et essentiels. Par ailleurs, le contexte financier actuel a entraîné la chute des taux fixes d'emprunt. Ces derniers sont historiquement bas. Il a même été remarqué que les taux fixes sont plus intéressants que les taux variables. Ce qui peut paraître incroyable mais c'est bien la réalité !

3 organismes bancaires ont été consultés : le Crédit agricole Brie Picardie Collectivités locales, la Caisse d'Epargne et la Caisse des dépôts. La comparaison est claire, la proposition du Crédit agricole est à ce jour la plus avantageuse.

Trois propositions mentionnant trois durées de remboursement (10,12,15 ans) ont été demandées pour permettre aux élus d'avoir tous les éléments entre les mains et d'apprécier au mieux les conditions bancaires.

La seule banque qui propose un taux variable est la Caisse des dépôts. Taux proposé : 2% (elle se base sur le taux actuel de rémunération du Livret A et ajoute un point). Si le taux du livret A augmente ou diminue, les intérêts suivent la même évolution. La durée du prêt ou d'amortissement est de minimum 20 ans. On ne peut pas souscrire un prêt d'une durée inférieure. Cela n'est pas du goût des élus. Sachant qu'il faut rappeler qu'au 1<sup>er</sup> août 2008 le taux du livret A était de 4%. Celui-ci peut donc connaître d'importantes fluctuations qui ont dans ce cas un véritable impact sur les intérêts versés. Il est donc trop risqué pour la commune d'emprunter à la CDC.

La caisse d'épargne de Picardie et le Crédit agricole de Picardie proposent des taux fixes qui évoluent selon la durée du prêt. **Après un examen détaillé, les élus optent pour un prêt de 50.000€ d'une durée de 12 ans à un taux fixe annuel de 1,76%**. Pour le même montant emprunté et la même durée, la Caisse d'Epargne propose un taux fixe à 2,01% et des frais de dossier de 250€ alors que ceux du Crédit agricole sont réduits à 150€.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ Approuve l'offre de prêt de la banque Crédit agricole Brie Picardie collectivités locales d'un montant emprunté de 50.000€ à un taux fixe annuel de 1,76% sur une durée de remboursement de 12 ans.
- ✚ Autorise le maire à souscrire cet emprunt et à signer tous les documents

**Vote : 11 pour**

**OBJET – Délibération autorisant le maire à solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux**

**Vu la délibération n°270115-2 approuvant un plan de financement prévisionnel des travaux à la Tondellière.**

L'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 crée la DETR issue de la fusion de la DGE et de la DDR. Toutes les communes de moins de 2000 habitants sont éligibles. La fiche 3 de l'annexe 1 de la DETR énumérant les opérations éligibles, est consacrée aux bâtiments publics non scolaires. Le taux de subvention est de 20%. Les travaux subventionnables sont les travaux de mise en sécurité incendie et accessibilité des salles des fêtes communales (mise aux normes électriques, portes coupe-feu). Le maître d'œuvre assistera la commune (maître d'ouvrage) dans l'élaboration du dossier de demande de subvention de DETR.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ autorise le maire à solliciter la DETR 2015 à un taux de 20% des dépenses éligibles
- ✚ autorise le maire à inscrire cette subvention en recettes d'investissement au budget primitif 2015 à l'article 1341.

**Vote : 11 pour**

**OBJET – Délibération autorisant le maire à solliciter l'obtention de certificats d'économie d'énergie appelé C.E.E au regard des travaux d'isolation de la grande salle de la Tondellière**

**Vu la délibération n°270115-2 approuvant un plan de financement prévisionnel des travaux.**

Après avoir expliqué le dispositif, Monsieur le maire sollicite l'accord des élus pour que la commune puisse bénéficier de cet outil de financement des travaux d'isolation et d'amélioration énergétique des bâtiments.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ autorise le maire à solliciter l'obtention de CEE qui permettront de financer une partie des travaux et à inscrire le produit attendu en recette au prochain budget primitif 2015.
- ✚ autorise le maire à signer tous les documents en la matière.

**Vote : 11 pour**

**OBJET – Délibération autorisant le maire à solliciter une subvention auprès de la région Picardie dans le cadre de la PRAT 2014-2020 pour des travaux de réhabilitation de la salle culturelle La Tondellière**

**Vu la délibération n°270115-2 approuvant un plan de financement prévisionnel des travaux.**

Vu le contrat territorial d'objectifs en cours. La commune envisage d'importants travaux de réhabilitation de sa grande salle. L'équipement nécessite d'être modernisé afin d'être nettement plus opérationnel.

Sachant que l'opération projetée respecte les 2 critères d'éligibilité fixés par la Région Picardie : à savoir un projet d'au moins 100.000€ HT et une participation minimale du maître d'ouvrage de 30%.

A ce jour, le projet est estimé à 125.320€HT et la part communale est de 55.454€ (soit environ 44%).

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

- ✚ autorise le maire à solliciter la subvention de la région Picardie au titre de la PRAT au taux minimum de 30% du montant HT des travaux
- ✚ émet le souhait que la région Picardie puisse cofinancer l'opération à hauteur de 40%

**Vote : 11 pour**

**OBJET – Point sur les travaux de montée en débit Internet**

Monsieur le maire a reçu les déclarations de projet de Travaux de l'entreprise SOGETREL LESQUIN Fibre optique. Une permission de voirie a été sollicitée par l'entreprise GRANIOU Services Nord en vue de la création d'une dalle technique, d'une chambre L4T et la pose d'une armoire technique Haut Débit qui sera raccordée à la fibre optique. Pour une complète information, les plans et documents sont présentés aux élus. Début des travaux au printemps.

**OBJET – Questions diverses**

**1. Présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Coulouvillers a envoyé aux communes adhérentes ce rapport annuel. Chacun peut le consulter librement en mairie.

**2. Bilan de l'édition 2014 du Téléthon des 6 communes**

Les efforts ont été récompensés et ont contribué à la réussite de cette belle et grande manifestation. La somme de 7.037€ a été envoyée à l'AFM. En 2015, c'est au tour de Bussus-Bussuel d'accueillir le Téléthon (20-21 novembre). Mais, en raison des travaux à la Tondellière qui commenceront fin septembre 2015 jusqu'à la mi-janvier 2016, le téléthon aura de nouveau lieu à St Riquier à une date différente, qui sera très probablement avancée.

**Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 22h20.**

Mathieu DOYER, maire

Dany COULON,

Dominique BRIOIS,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Vivien SOUDAIN,

Antoine LEBRUN,

Catherine PEYRAMAURE,

Sylvain DEGROOTE,

Marcel BELLARD,

Corinne CARPENTIER,